

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 19597 Numéro SIREN : 478 076 730 Nom ou dénomination : 3 FRERES PRODUCTIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2019 sous le numéro de dépôt 24223



20190242232018

DATE DEPOT : 11/04/2019

N° DE DEPOT : 24223

N° GESTION : 2006B19597

N° SIREN : 478076730

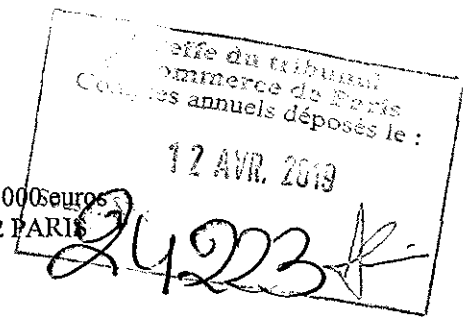
DENOMINATION : 3 FRERES PRODUCTIONS

ADRESSE : 36 boulevard de la Bastille 75012 PARIS

MILLESIME : 2018

3 Frères Productions

Société par Actions Simplifiée au capital de 46 000 euros
Siège Social : 36 boulevard de la Bastille, 75012 PARIS
478 076 730 R.C.S PARIS



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2019

Le 27 mars 2019 à 16:00 heures

Les associés de la société 3 Frères productions, société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 36 boulevard de la Bastille, 75012 PARIS, sur convocation du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Président associé de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, les associés présents ou représentés en vertu des pouvoirs annexés à la feuille de présence possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Président associé de la Société dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, établi par le Président ;
- Le rapport de gestion de la Société ;
- L'inventaire et les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2018.

Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Président associé de la Société déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, depuis la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Puis, Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Président associé de la Société rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

EFK TRK EF

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la Société
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, établi par le Président et décision à cet égard
- Rémunération de Monsieur Emmanuel FRANCOIS en sa qualité de Président
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Président associé de la Société présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis donne lecture à l'Assemblée Générale du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Président associé de la Société déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole, Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Président associé de la Société met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : QUITUS AU PRÉSIDENT

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 80 615,56 euros.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve légale : 2 600 euros
- Imputation de 78 015,56 euros sur le compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter ce compte à 154 960,03 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

EFF TFK TS

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2017	126 530	40 %	néant
31 décembre 2016	néant	40 %	néant
31 décembre 2015	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, établi par le Président, déclare approuver ce rapport dans tous ses termes

Aucun associé ne pouvant voter, il est pris acte de cette résolution.

RÉSOLUTION : RÉMUNERATION DE MONSIEUR EMMANUEL FRANCOIS EN SA QUALITÉ DE PRESIDENT

L'Assemblée Générale décide de maintenir la rémunération de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, en sa qualité de Président de la Société, à 12 000 euros "brut" par an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau, une feuille de présence ayant été signée par les votants.

Le Président



EFK TFF

3 Frères Productions

Société par Actions Simplifiée au capital de 46 000 euros
Siège Social : 36 boulevard de la Bastille, 75012 PARIS
478 076 730 R.C.S PARIS

RAPPORT DE GESTION

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation, les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par les statuts.

Les comptes de la Société ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur qui sont identiques à celles utilisées pour l'exercice précédent.

SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

L'année a été marquée par l'achèvement de deux films documentaires et une forte activité juridique.

LES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE À LAQUELLE LE RAPPORT EST ÉTABLI

Les événements significatifs survenus depuis la date de clôture de l'exercice à ce jour sont les suivants :

Le capital social a été modifié et porté à 46 000 euros afin de permettre à la structure de produire des œuvres cinématographiques actuellement en développement.

La SARL a changé de forme juridique : elle est devenue une SAS.

La composition de l'actionnariat a évolué avec la sortie d'un actionnaire et l'arrivée d'un nouveau.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le chiffre d'affaires de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 est de 712 591,03 euros. Il était de 35 176,23 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 388 199,17 euros contre 419 054,25 euros au titre de l'exercice précédent. Le montant des traitements et salaires de l'exercice s'élève à 204 114,95 euros, il était de 185 085,90 euros au titre de l'exercice précédent, et le montant des cotisations sociales s'élève à 108 967,09 euros contre un montant de 102 308,25 euros au titre de l'exercice précédent. L'effectif moyen de salariés est de 3,00.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice est de 1 355 054,78 euros contre 464 622,56 euros pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'établit donc à un montant de 33 144,39 euros contre un montant de - 45 568,31 euros au titre de l'exercice précédent.

EFK TEK 

Après prise en compte du résultat financier d'un montant de 14,35 euros le résultat courant avant impôts de l'exercice s'élève à un montant de 33 158,74 euros.

Au titre de l'exercice précédent, le résultat financier était de 0 euro pour un résultat courant avant impôts de - 45 568,31 euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à -49 425,18 euros, il était de -30 264,13 euros au titre de l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est de -96 882 euros contre -34 738 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 80 615,56 euros, contre une perte de (41 094,44) euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des capitaux propres s'élève à 220 560,03 euros au 31 décembre 2018.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 80 615,56 euros.

Le Président propose l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve légale : 2 600 euros
- Imputation de 78 015,56 euros sur le compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter ce compte à 154 960,03 euros.

DIVIDENDES

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2017	126 530	40 %	néant
31 décembre 2016	néant	40 %	néant
31 décembre 2015	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES DU RÉSULTAT FISCAL

Nous n'avons aucune information à porter à votre connaissance aux termes de l'article 223 quater du Code Général des Impôts qui fait obligation d'informer les associés du montant des dépenses et charges somptuaires de la Société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Néant

2. PRISES DE PARTICIPATIONS, PRISES DE CONTRÔLE, CESSIONS DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

EFK DFK 65

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

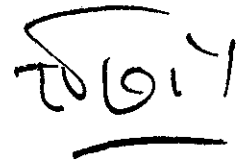
Conformément à la Loi, le Président vous présentera le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le développement de la S.A.S repose sur l'activité historique de production de documentaire et la production de films d'animation.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées, recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion au Président, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. G. I.' with a horizontal line underneath.

EFK TFK

3 Frères productions

Société par Actions Simplifiée au capital de 46 000 euros
Siège Social : 36 boulevard de la Bastille, 75012 PARIS
478 076 730 R.C.S PARIS

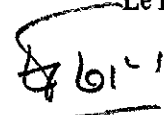
RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2019

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, il s'agit d'une Société associée, la Société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce.

Les conventions qui se sont conclues au cours de l'exercice écoulé sont :

- La société Vercors dont Monsieur Emmanuel François est associé gérant, et Messieurs David André et Marius François-Kerner sont associés, a facturé à la société 3 Frères Productions la somme de 10 360 000 euros HT de prestations liées à des opérations de montage et de tournage ;
- Vercors a facturé à la société 3 Frères Productions des loyers pour un montant de 18 000 euros HT ;
- 3 Frères Productions a facturé à la société Vercors 20 000 euros pour du conseil ;
- Monsieur Emmanuel François président et associé de ladite société a perçue sur l'année 2018 : 59 000 euros de rémunérations en tant que :
 - ✓ Producteur exécutif : 32 000 euros
 - ✓ Directeur post production : 15 000 euros
 - ✓ Président : 12 000 euros

Le Président


3 FRERES PRODUCTIONS

Bilan et Resultat

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 27/02/2019

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	3 956 078,69	3 914 643,71	41 434,98	9,52		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	99 141,09		99 141,09	22,77	403 149,45	35,12
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	625,00	161,46	463,54	0,11	619,79	0,05
Autres immobilisations corporelles	2 200,00	2 200,00				
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	4 058 044,78	3 917 005,17	141 039,61	32,40	403 769,24	35,17
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					152,40	0,01
Clients et comptes rattachés	63 769,40		63 769,40	14,65	228 702,95	19,92
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	4,40		4,40	0,00		
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	96 882,00		96 882,00	22,25	34 738,00	3,03
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	16 679,45		16 679,45	3,83	1 442,47	0,13
. Autres	43 763,57		43 763,57	10,05	20 395,25	1,78
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	73 166,82		73 166,82	16,81	458 121,26	39,90
Charges constatées d'avance	61,20		61,20	0,01	759,59	0,07
TOTAL (II)	294 326,84		294 326,84	67,60	744 311,92	64,83
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	4 352 371,62	3 917 005,17	435 366,45	100,00	1 148 081,16	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 27/02/2019

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 46 000,00)	46 000,00	20 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	10,57	1,74
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000,00	2 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles	0,46	0,17
Réserves réglementées		
Autres réserves	76 944,47	270 568,91
Report à nouveau	17,67	23,57
Résultat de l'exercice	80 615,56	-41 094,44
	18,52	-3,57
Subventions d'investissement	15 000,00	141 487,00
Provisions réglementées	3,45	12,32
TOTAL (I)	220 560,03	392 961,47
	50,66	34,23
Produits des émissions de titres participatifs	111 000,00	81 000,00
Avances conditionnées	25,50	7,06
TOTAL (II)	111 000,00	81 000,00
	25,50	7,06
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	112,38	568,80
Emprunts et dettes financières diverses	0,03	0,05
. Divers		
. Associés	29 993,43	6,89
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	60 702,67	6 047,14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13,94	0,53
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	1 361,70	0,31
. Organismes sociaux	5 759,02	1,32
. Etat, impôts sur les bénéfices		51 551,25
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 560,40	1,28
. Etat, obligations cautionnées		50 623,49
. Autres impôts, taxes et assimilés		4,41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	316,82	0,07
Autres dettes		329,01
Instruments de trésorerie		0,03
Produits constatés d'avance		565 000,00
TOTAL (IV)	103 806,42	674 119,69
	23,84	58,72
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	435 366,45	1 148 081,16
	100,00	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 27/02/2019

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	703 699,95	8 891,08	712 591,03	100,00	35 176,23	100,00	677 415	N/S
Chiffres d'Affaires Nets	703 699,95	8 891,08	712 591,03	100,00	35 176,23	100,00	677 415	N/S
Production stockée								
Production immobilisée			590 514,30	82,87	383 858,05	N/S	206 656	53,84
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			85 080,79	11,94			85 080	N/S
Autres produits			13,05	0,00	19,97	0,05	-6	-31,57
Total des produits d'exploitation (I)			1 388 199,17	194,81	419 054,25	N/S	969 145	231,27
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			251 490,62	35,29	74 652,42	212,22	176 838	236,88
Impôts, taxes et versements assimilés			6 526,90	0,92	6 583,71	18,71	-57	-0,86
Salaire et traitements			204 114,95	28,64	185 085,90	528,17	19 029	10,28
Charges sociales			108 967,09	15,29	102 308,25	290,85	6 659	6,61
Dotations aux amortissements sur immobilisations			591 641,75	83,03	116,58	0,33	591 525	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			192 313,47	28,99	95 875,70	272,56	96 438	100,59
Total des charges d'exploitation (II)			1 355 054,78	190,16	464 622,56	N/S	890 432	191,65
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			33 144,39	4,65	-45 568,31	-129,53	78 712	172,74
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change			14,35	0,00			14	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			14,35	0,00			14	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			14,35	0,00			14	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			33 158,74	4,65	-45 568,31	-129,53	78 726	172,77

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 27/02/2019

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	90,00	0,01	231,00	0,66	-141	-61,03
Produits exceptionnels sur opérations en capital	212 087,00	29,76	44,14	0,13	212 043	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	212 177,00	29,76	275,14	0,78	211 902	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			113,10	0,32	-113	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	49 515,18	6,95	30 426,17	86,50	19 089	62,74
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	212 087,00	29,76			212 087	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	261 602,18	36,71	30 539,27	86,82	231 063	750,82
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-49 425,18	-6,93	-30 264,13	-86,03	-19 161	-63,30
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-96 882,00	-13,59	-34 738,00	-98,74	-62 144	-178,88
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 600 390,52	224,59	419 329,39	N/S	1 181 061	281,66
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 519 774,96	213,27	460 423,83	N/S	1 059 351	230,08
RÉSULTAT NET	80 615,56	11,31	-41 094,44	-116,81	121 709	290,17
	Bénéfice		Perte			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexe simplifiée

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 435 366,45 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 80 615,56 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/02/2019 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 - Règles comptables relatives aux films

1. Coût immobilisé des films

Les immobilisations tant corporelles qu'incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, soit :

- Pour les films produits, il s'agit du coût direct incluant les frais financiers. Les films sont considérés comme terminés à compter de l'obtention du visa d'exploitation délivré par le Centre National du Cinéma et de l'image animée.

- Pour les immobilisations corporelles, c'est le prix d'acquisition majoré des frais accessoires.

2. Amortissement des films

Les amortissements d'un film au titre d'un exercice donné peuvent comporter deux éléments :

- Un amortissement égal au montant des recettes nettes provenant de l'exploitation de ce film au cours de l'exercice considéré ;

- Le cas échéant, un amortissement complémentaire, prélevé sur les recettes restant disponibles d'autres films, après que ceux-ci aient été eux-mêmes amortis dans les limites autorisées, et susceptible d'être admis en déduction, dans la mesure où le total des amortissements pratiqués à la clôture de l'exercice n'excède pas le montant obtenu en appliquant au prix de revient du film les coefficients de dépréciation définis par l'instruction fiscale du 2 mai 1997, qui permettent un échelonnement dégressif de l'amortissement sur une période d'un an admise comme durée normale d'exploitation des films.

3. Application aux films de la règle de l'article 39B du CGI.

L'administration a décidé que les entreprises de production cinématographique sont réputées avoir satisfait à l'obligation susvisée lorsque l'une des deux limites ci-après est atteinte à la clôture d'un exercice déterminé :

- La première limite est constituée par le calcul des dotations maximales calculées selon les modalités exposées ci-dessus. En conséquence, même si le cumul des amortissements ainsi calculés était inférieur à la seconde limite définie ci-après, les entreprises qui se seront conformées aux directives rappelées ci-dessus, seront réputées avoir satisfait aux obligations de l'article 39 B du CGI quelle que soit la durée effective d'amortissement de chaque film ;

- La deuxième limite est égale au montant cumulé des annuités linéaires déterminées par référence à une durée normale d'utilisation de 3 ans étant entendu que le point de départ de cette période coïncidera avec la date d'obtention du visa de censure.

4. Subventions d'investissements

Les subventions dont bénéficie l'entreprise en vue de produire des films immobilisés à l'actif de l'entreprise sont considérées comme des subventions d'investissements et sont enregistrées comme telles dans les capitaux propres en contrepartie à l'actif par un compte 441 "Autres créances - subventions à recevoir".

Les subventions acquises définitivement sont enregistrées en produit au compte 777 par le biais du compte 13. Ils font l'objet d'un amortissement exceptionnel du même montant.

Les subventions sont enregistrées en compte de produit à compter du visa d'exploitation et non à l'autorisation définitive du C.N.C. Il n'y a aucun impact fiscal sur le résultat puisque dans tous les cas, un amortissement à 100% est pratiqué sur les subventions.

5. Apports coproducteurs et engagement des contrats

Les apports des coproducteurs sont enregistrés directement en diminution du coût des films. Tous les contrats (subventions d'investissements, diffuseurs, distributeurs,...) servant au financement des films sont engagés comptablement à partir du moment où ceux-ci sont signés. Le Chiffre d'affaires n'est constaté qu'à partir du moment où l'œuvre a reçu son prêt à diffuser (film audiovisuel) ou son visa d'exploitation (film cinéma).

6. Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes en diminution de l'impôt sur les sociétés (compte 699100). La date de comptabilisation intervient l'année où les premières dépenses éligibles sont enregistrées.

II - Règles comptables relatives aux amortissements corporels

	Méthode d'amortissement	
	Nombre d'années	Linéaire et/ou dégressif
Colonne1	Colonne3	Colonne4
Matériel et outillage industriel	4 ans	linéaire
Matériel de transport	3 ans	linéaire

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée en diminution de l'impôt (compte 699200)

Conformément aux dispositions de l'article 294 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement
- et de reconstitution de son fonds de roulement

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :
Immobilisations brutes = 4 058 045 E

Actif Immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 514 221	872 016	331 016	4 055 220
Immobilisations corporelles	6 247		3 422	2 825
Immobilisations financières				
TOTAL	3 520 467	872 016	334 438	4 058 045

Amortissements et provisions d'actif = 3 917 005 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 111 071	803 573		3 914 644
Immobilisations corporelles	5 627	156	3 422	2 361
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 116 698	803 729	3 422	3 917 005

Etat des créances = 221 160 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	221 160	221 160	
TOTAL	221 160	221 160	

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Produits à recevoir par postes du bilan = 13 657 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	13 657
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	13 657

Charges constatées d'avance = 61 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 46 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	20,00	20 000
Titres émis	1000	26,00	26 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	46,00	46 000

Etat des dettes = 103 806 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	112	112		
Dettes financières diverses	29 993	29 993		
Fournisseurs	60 703	60 703		
Dettes fiscales & sociales	12 681	12 681		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	317	317		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	103 806	103 806		

Charges à payer par postes du bilan = 24 869 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	112
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	21 540
Dettes fiscales & sociales	3 216
Autres dettes	
TOTAL	24 869

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 712 591 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	712 582	100,00 %
Produits des activités annexes	9	0,00 %
TOTAL	712 591	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	3	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	3	0

Annexes (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 13 657 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés		Montant
	Clients factures à établir (418100)	13 657
TOTAL		13 657

Charges constatées d'avance = 61 E

Charges constatées d'avance		Montant
	Charges constatées d'avance (486000)	61
TOTAL		61

Charges à payer = 24 869 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit		Montant
	Intérêts courus à payer(518600)	112
TOTAL		112

Dettes fournisseurs et comptes rattachés		Montant
	Fournisseurs factures non parvenues(408100)	21 540
TOTAL		21 540

Dettes fiscales et sociales		Montant
	Ch soc/ à payer (438600)	3 216
TOTAL		3 216

Annexes (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	46 000	20 000	20 000	20 000	20 000
b) Nombre d'actions émises	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	712 591	35 176	909 964	213 578	410 597
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	787 462	-75 716	1 164 449	222 338	372 153
c) Impôt sur les bénéfices	-96 882	-34 738	-131 717	-52 961	-39 679
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	884 344	-40 978	1 296 166	275 299	411 832
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	80 616	-41 094	141 239	51 819	32 936
f) Montants des bénéfices distribués		126 530			70 000
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	884	-41	1 296	275	412
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	81	-41	141	52	33
c) Dividende versé à chaque action		127			70
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	3	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale	204 115	185 086	333 469	189 303	153 256
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	108 967	102 308	182 427	101 882	82 446

Observations complémentaires